

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1938

7 août 2008

SOMMAIRE

Absolute Care S.A.	92986	Mandair S.à r.l.	93019
A.C.D.C. SA	92985	Maramco S.A.	92989
Agiv Holding	92990	Masterhouse S.A.	92990
Altran Consulting & Information Services	93016	North Health Club S.à r.l.	93016
Archibault	93015	Paribus Fund Partners S.à r.l.	93015
Banque Raiffeisen	92997	Parkway GP S.à r.l.	92993
BHF-BANK International	92989	PB Investments S.A.	93016
Bio-Rad Luxembourg S.à r.l.	92991	Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sarl	92988
Boom S.A.	93024	Procter & Gamble International S.à r.l. ..	92978
BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l.	92998	Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.	92987
BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l.	92998	Recycling Technik International S.A.H. ..	92986
BRE/Osnabrück I Hotel S. à r.l.	92998	Remise S.A.	92985
Cadent Energy Partners S.à r.l.	93016	Sapira S.A.	92987
Car Company Luxembourg S.A.	92987	SES Digital Distribution Services S.à r.l.	92997
Carta Capital Investments II S.à r.l.	92988	Société de Gymnastique l'Alouette	92994
Centre de Remorquage & Locations Auto- mobiles S.à r.l.	93017	Teranim S.A.	92993
Essetre Holding S.A.	92991	TR & Associés	93000
Eurogroupe S.A.	92999	TreeTop Asset Management S.A.	92978
Eurolux Computers Sarl	93017	Triagoz S.A.	93015
Euro Media Agency S.A.	92986	Unity Foundation	93003
Finprint S.A.	92999	Unity Foundation	93000
FleetCor Luxembourg Holding1	92991	Unity Foundation	93004
Indesit Company Financial Services Lu- xembourg S.A.	92994	Unity Foundation	93007
Intal International S.A.	92999	Unity Foundation	93012
Interpolis Luxembourg S.A.	92993	Unity Foundation	93010
Invest News S.à.r.l.	93021	Vitrierie de Mersch S.à.r.l.	93017
Lavalle S.A.	93017	Work & Finance International S.A.	93011
Lighting Group PLI Holding S.à r.l.	92992	Zamak S.A.	92992
Lux-Lux-Lux Holding S.A.H.	93020	Zamak S.A.	92992
Luxstream II SA	93018	Z.O.O. Network S.à r.l.	92979
		Zopal	93018

Procter & Gamble International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.036.

L'actionnaire unique décide de:

- D'accepter la démission de M. Mr. Jean-Louis Geyr, né le 21 août, 1961, à Namur, Belgique, résidant en Suisse, CH-1228 Plan-les-Quates, route du Camp, 61, de son mandat de gérant avec effet au 15 avril 2008;

- De nommer M. Tadd Fowler, né le 10 juin 1968 à Wichita, Kansas, Etats Unis, résidant aux Etats-Unis à OH 45040, Mason, Medallion Way 4744, en tant que gérant en remplacement de M. Jean-Louis Geyr pour une durée indéterminée à compter du 15 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093449/2948/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.890.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 juin 2008

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 4 juin 2008 que:

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de Monsieur André Birget, en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'administration du 24 juillet 2007, en remplacement de Monsieur Marcel Dell pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

L'assemblée a pris acte de ce que tous les mandats des Administrateurs sont venus à échéance et décide, à l'unanimité des voix, de renouveler leur mandat pour un nouvel exercice. Le mandat de tous les Administrateurs viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009 statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008, de sorte qu'à l'issue de la présente Assemblée Générale, le Conseil d'Administration se compose de la manière suivante:

- Monsieur Jacques Berghmans, Président et Administrateur-Dirigeant demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

- Monsieur Claude-Emmanuel Chambre, Administrateur-Dirigeant, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

- Monsieur Hubert Comte de Marchant et d'Ansembourg, Administrateur-Dirigeant, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

- Monsieur Olivier de Vinck, Administrateur-Dirigeant, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

- Monsieur Hervé Rodier, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

- Monsieur Robert Tyrwhitt-Drake, Administrateur, demeurant professionnellement à GB-SW1Y 4 JS, St James's Square, 33,

- Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

- Monsieur Alain Léonard, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

- Monsieur Vincent Planche, Administrateur, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue Guimard, 16-18,

- Monsieur Jean-René Perrette, Administrateur, demeurant professionnellement à GB-SW1Y 4 NS, Londres, Regent Street, 1,

- Monsieur André Birget, Administrateur, demeurant professionnellement à L-3372, Leudelange, rue Léon Laval, 12.

Le mandat du Réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée

générale ordinaire statuant sur les comptes 2008, le mandat de Réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour extrait conforme

TREE TOP ASSET MANAGEMENT S.A.

Olivier de Vinck

Administrateur-Dirigeant

Référence de publication: 2008093434/34/48.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Z.O.O. Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.204.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second day of July.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

1) The company "Beheer- en Beleggingsmaatschappij Greguld B.V.", registered with the "Kamer van Koophandel Amsterdam" under number 33151567, with its registered office at Koningslaan, 34, 1075AD Amsterdam, the Netherlands, represented by Mr Régis GALIOTTO, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) The company "Brewis Investments Limited", registered with the "Department of Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia of Cyprus" under number C 217433, with its registered office at 2-4, Arch. Makariou III, CAPITAL CENTER, 7th floor, Flat/Office 703, P.C. 1065, Nicosia, Cyprus, represented by Mr. Régis GALIOTTO, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their proxy-holder, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Z.O.O. NETWORK S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered

office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a pre-emption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised pre-emption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the pre-emption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholder(s) themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The five hundred (500) sharequotas are subscribed as follows:

- the company "Beheer- en Beleggingsmaatschappij Greguld B.V.", pre-named, two hundred and fifty (250) sharequotas;
- the company "Brewis Investments Limited", pre-named, two hundred and fifty (250) sharequotas.

They have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500,-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2008.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at 1,800.- Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital take unanimously the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mr. Hans DE GRAAF, company director, born in Reeuwijk (The Netherlands), on April 19, 1950, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mrs. Nancy BLEUMER, company director, born in Doetinchem (The Netherlands), on November 30, 1971, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mrs. Monique JUNCKER, company director, born in Ettelbrück (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 9, 1964, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société "Beheer- en Beleggingsmaatschappij Greguld B.V.", enregistrée au "Kamer van Koophandel" sous le numéro 33151567, avec siège social à Koningslaan, 34, 1075AD Amsterdam, Pays-Bas, représentée par Monsieur Régis GALIOTTO, employé privé, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) La société "Brewis Investments Limited", enregistrée au "Department of Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia of Cyprus" sous le numéro C 217433, avec siège social à 2-4, Arch. Makariou III, CAPITAL CENTER, 7th floor, Flat/Office 703, P.C. 1065, Nicosie, Chypre, représentée par Monsieur Régis GALIOTTO, pré-nommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Z.O.O. NETWORK S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

- la société "Beheer- en Beleggingsmaatschappij Greguld B.V.", pré-nommée, deux cent cinquante (250) parts sociales;
- la société "Brewis Investments Limited", pré-nommée, deux cent cinquante (250) parts sociales.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ 1.800.- Euros.

Résolutions des associées

Immédiatement après la constitution de la société les associées, représentant l'intégralité du capital social, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Madame Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparantes, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de ces mêmes comparantes et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27435. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008093415/211/335.

(080107190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

A.C.D.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.933.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091626/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00640. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Remise S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 33.378.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 juillet 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

REMISE S.A. Ayant eu son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Ledit jugement met les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Faruk DURUSU

Le liquidateur

Référence de publication: 2008093477/8889/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09770. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Absolute Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.999.

At the Annual Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 30th, 2008, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Gilles WECKER residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as director of the company;
2. To re-elect Mr. Peter ENGELBERG residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as director of the company;
3. To re-elect Mr. Christer CARENFELT as director of the company;
4. To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as statutory auditor of the company.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration;
2. De réélire M. Peter ENGELBERG demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration;
3. De réélire M. Christer CARENFELT comme administrateur au conseil d'administration;
4. De réélire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2008093464/1369/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08347. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Recycling Technik International S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 30.577.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 19 juin 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme RECYCLING TECHNIK INTERNATIONAL S.A.

Pour extrait conforme

M^e Michèle OLINGER-COURTOIS

Le liquidateur

Référence de publication: 2008093465/9241/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09753. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Euro Media Agency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 67.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2008091601/209/12.

(080105174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Car Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 46.591.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2008.

Pour CAR COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008091625/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05045. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Sapira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.664.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société Sapira SA qui s'est tenue en date du 9 juillet 2008 que:
Le siège social de la société a été transféré du 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg avec effet au 26 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour la société

Mayfair Trust Sàrl

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008093461/6215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.875.

Résolution prise par l'actionnaire unique en date du 14 avril 2008

La Société PROCTER & GAMBLE GLOBAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, dûment représentée par M. James Douglas Gerstle et M. Philippe Van der Planken, propriétaire de toutes les actions de PROCTER & GAMBLE Luxembourg GLOBAL SARL, agissant conformément à l'Article 19 des Statuts, par la présente résolution, décide:

- D'accepter la démission de M. Mr. Jean-Louis Geyr, né le 21 août, 1961, à Namur, Belgique, résidant en Suisse, CH-1228 Plan-les-Quates, route du Camp 61, de son mandat de gérant avec effet au 15 avril 2008;

- De nommer M. Tadd Fowler, né le 10 juin 1968 à Wichita, Kansas, Etats Unis, résidant aux Etats-Unis à OH 45040, Mason, Medallion Way 4744, en tant que gérant en remplacement de M. Jean-Louis Geyr pour une durée indéterminée à compter du 15 avril 2008.

- De nommer M. Klaus Lindner, né le 3 avril 1952 à Bauring, l'Allemagne, résidant professionnellement en Suisse à CH-1213 Petit Lancy 1, Genève, route de Saint-Georges 47, en tant que gérant supplémentaire pour une durée indéterminée à compter du 15 avril 2008.

En conséquence, le Conseil d'Administration sera composé de la manière suivante à compter du 15 avril 2008:

- M. Herwig Meskens, résidant professionnellement 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- M. Luc Dhont, résidant au 118, Ommegangstraat, B-9681 Maarkedal, Belgique
- M. Philippe Van der Planken, résidant au Groenenhoek 160, B-2630 Aartselaar, Belgique.

- M. James Douglas Gerstle, résidant au 545 Reily Road, OH 45215 Cincinnati, Etats-Unis.
 - M. Tadd Fowler, résidant au 4744 Medallion Way, OH 45040 Mason, Etats-Unis.
 - M. Klaus Lindner, résidant professionnellement au 47, route de Saint-Georges, CH-1213 Petit Lancy 1 (GE), Suisse
- Cette résolution prendra effet à compter du 15 avril 2008.

PROCTER & GAMBLE GLOBAL HOLDINGS LIMITED
Représentée par Mr. Philippe VAN DER PLANKEN / Mr. James Douglas GERSTLE
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008093564/2948/33.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Procter & Gamble International Finance Funding General Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.826.

Résolution prise par l'actionnaire unique en date du 14 avril, 2008

La Société PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG GLOBAL Sàrl, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment représentée par M. Herwig Meskens et M. Philippe Van der Planken, propriétaire de toutes les actions de PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE FUNDING GENERAL MANAGEMENT SARL, agissant conformément à l'Article 10 des Statuts, par la présente résolution, décide:

- D'accepter la démission de M. Mr. Jean-Louis Geyr, né le 21 août, 1961, à Namur, Belgique, résidant en Suisse, CH-1228 Plan-les-Quates, route du Camp 61, de son mandat de gérant avec effet au 15 avril 2008;
- De nommer M. Tadd Fowler, né le 10 juin 1968 à Wichita, Kansas, Etats Unis, résidant aux Etats-Unis à OH 45040, Mason, Medallion Way 4744, en tant que gérant en remplacement de M. Jean-Louis Geyr pour une durée indéterminée à compter du 15 avril 2008.
- De nommer M. Roger Patton, né le 12 juillet 1962 à Portsmouth, Ohio, Etats Unis, résidant en Belgique à B-1380 Lasne, Chemin de la Fraite 7, en tant que gérant supplémentaire pour une durée indéterminée à compter du 15 avril 2008.

En conséquence, le Conseil d'Administration sera composé de la manière suivante à compter du 15 avril 2008:

- M. Herwig Meskens, résidant professionnellement 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- M. Roger Patton, résidant au 7 Chemin de la Fraite, B-1380 Lasne, Belgique
- M. Tadd Fowler, résidant au 4744 Medallion Way, OH 45040 Mason, Etats-Unis.

Cette résolution prendra effet à compter du 15 avril 2008

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG GLOBAL Sàrl
Mr. Philippe VAN DER PLANKEN / Mr. Herwig MESKENS
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008093567/2948/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Carta Capital Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.560.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Luc SUNNEN et Christophe FENDER, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008093550/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

BHF-BANK International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 10.008.

Gemäss Art. 26 der Satzung der BHF-BANK International S.A., Luxemburg, fand am 24. Juni 2008 in Frankfurt am Main eine Generalversammlung der Alleingesellschafterin statt.

Gemäss Art. 24 der Satzung wurde durch die Generalversammlung Folgendes beschlossen:

Die Herren Loukas Rizos und Dietmar Schmid, Berufsadresse: Bockenheimer Landstrasse 10 in D-60323 Frankfurt am Main, werden mit Wirkung zum 1. Juli 2008 zu Verwaltungsratsmitgliedern des Verwaltungsrats der BHF-BANK International S.A., Luxemburg, bestellt.

Louis Graf von Zech legt mit Wirkung zum 01.07.2008 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied, der BHF-BANK International S.A. nieder.

Laut Beschluss des Verwaltungsrats vom 13.03.2008, wird Herr Thomas Kruse, Berufsadresse: 534, rue de Neudorf in L-2220 Luxembourg, mit Wirkung zum 01.04.2008, als Directeur und Geschäftsführer der BHF-BANK International S.A. bestellt.

Mit Wirkung zum 30.06.2008 legt Herr Frank Rybka sein Mandat als Directeur und Geschäftsführer nieder.

BHF-BANK International

Thilo Schiering / Dr. Wolfgang Geiselhart

Directeur / Directeur-Adjoint

Référence de publication: 2008093582/2454/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Maramco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 90.289.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 juillet 2008

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Andrea Castaldo, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 14 août 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

Mm Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (NA) (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Eric Scussel, employé privé, né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Mme Irène Acciani, employée privée, née le 29 mai 1968 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
MARAMCO S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008093491/24/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Masterhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.816.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 juillet 2008

Résolution:

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Jonathan Lepage décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 février 2008.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration

MM Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;
Jonathan Lepage, employé privé, né le 28 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Sébastien Schaack, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093488/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Agiv Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.669.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 10 septembre 1981, acte publié au Mémorial C n° 269 du 7 décembre 1981. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 29 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 203 du 7 mars 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGIV HOLDING
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008093719/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07869. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

FleetCor Luxembourg Holding1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.520.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093711/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09021. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Bio-Rad Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093712/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06457. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Essetre Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.149.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juin 2008

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Gabrielle Mingarelli, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 14 janvier 2008.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Mmes Irène Acciani, employée privée, née le 29 mai 1968 à Ettelbruck (Luxembourg) demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, administrateur;

Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 2008 à Villerupt (France), employée privée demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

Comco S.A., 5, rue Jean Monnet, L-21780 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093487/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08820. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Zamak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Bettembourg, rue de Bettembourg, Zone Industrielle Le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 23.878.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093657/6914/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04956. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Zamak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Bettembourg, rue de Bettembourg, Zone Industrielle Le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 23.878.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093658/6914/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04949. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Lighting Group PLI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.718.

L'adresse de Monsieur Stef Oostvogels, gérant B de la Société, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique est désormais la suivante:

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'adresse de Madame Emanuela Brero, gérant B de la Société, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie et de Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérant B de la Société, née le 13 octobre 1972 à Namur, Belgique, est désormais la suivante:

- 20, avenue Monterey, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093584/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Interpolis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.981.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2008

En date du 19 mars 2008, l'assemblée générale ordinaire de la société a décidé d'approuver la démission de

- Madame Mylène Paoloni en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Depuis lors, le conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- Monsieur Marco Heijndijk
- Monsieur Ernst Robert Jansen
- Monsieur Joannes Albertus Wilhelm Remie
- Monsieur Josephus Cornelis Gerardus Kanen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093585/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Parkway GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.969.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- Conseil de Gérance

Monsieur Paul Barker, gérant

Monsieur Jean-Marc Ueberecken, gérant

Monsieur Gregory J. McMahon, gérant

Monsieur Simon Crossley, gérant

Monsieur Per Knudsen, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Parkway GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008093583/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Teranim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.237.

—
Constituée par-devant M^e Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1979, acte publié au Mémorial C n° 48 du 8 mars 1980. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé du 4 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 802 du 28 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TERANIM S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008093720/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07868. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Indesit Company Financial Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 46.416.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Indesit Company Financial Services Luxembourg S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008093947/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08908. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Société de Gymnastique l'Alouette, Association sans but lucratif.

Siège social: Colmar-Berg,

R.C.S. Luxembourg F 7.674.

—
STATUTS

Chapitre I^{er} : Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. L'association porte le nom de Société de Gymnastique l'Alouette.

Art. 2. Le siège social est établi à Colmar-Berg.

Art. 3. La société de gymnastique l'Alouette de Colmar-Berg est une association sans but lucratif. Elle a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique de la gymnastique.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique et la promotion du sport.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de présenter ces intérêts auprès des autorités. Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Chapitre II: Les associés et les membres d'honneur

Art. 5. Le nombre minimum des associés est fixé à cinq. Ce nombre ne comprend pas les membres d'honneur.

Art. 6. Sont admissibles comme membres associés, désignés comme "membres" dans les présents statuts, toutes personnes en manifestant la volonté, déterminées à observer les présents statuts et agréées par le conseil d'administration. Une carte de membre leur sera remise.

Sont admissibles comme membres d'honneur toutes personnes en manifestant la volonté, agréées par le conseil d'administration et remplissant les conditions que celui ci fixera à leur admission. Une carte de membre spécial leur est remise. Néanmoins, les membres d'honneur n'exercent aucune prérogative prévue par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

Art. 7. Chaque membre s'engage à respecter les statuts, la bonne renommée et le but de la société et de suivre les décisions prises par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Art. 8. L'assemblée générale peut décider de l'exclusion d'un membre dans les cas suivants:

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association.

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnels, soit à la considération ou à l'honneur d'un associé, soit à la considération de l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé peut, pour l'une des mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre.

Il faut pour cela que deux tiers des membres du conseil d'administration soient présents et que la décision soit prise à l'unanimité.

Le membre exclu sera averti par écrit et devra remettre tous les biens appartenant à l'association.

Art. 9. Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission. Est réputé démissionnaire l'associé ayant refusé de payer la cotisation en ayant omis de la payer trois mois après qu'elle lui fut réclamée.

Art. 10. En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées

Art. 11. La cotisation annuelle ne peut pas dépasser 10000frs (dix mille francs). Elle est fixée par le conseil d'administration.

Chapitre III: L'assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale est souveraine et représente le pouvoir suprême de l'association. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale

- 1) la modification des statuts
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs
- 3) l'approbation annuelle des budgets et des comptes
- 4) l'exclusion d'un membre
- 5) la dissolution de l'association

Art. 13. L'assemblée générale se réunit annuellement au premier trimestre de l'année.

Art. 14. En cas de besoin, le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration, et ce en deux mois, lorsque 1/5 des associés en font la demande.

Art. 15. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 16. Les associés qui, en application des articles 14 et 15 veulent faire convoquer une assemblée générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du président du conseil d'administration quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

Art. 17. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 12.

Art. 18. Les règles à suivre pour modifier les statuts sont données par l'article 8 de la loi du 21.4.1928, concernant les associations sans but lucratif, (. . .) de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

Art. 20. Il est loisible aux associés de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut cependant représenter plus de deux associés.

Art. 21. Tous les associés âgés d'au moins quatorze ans, ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité relative des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Chapitre IV: Le conseil d'administration

Art. 22. L'association est administrée par un conseil d'administration communément appelé "comité".

Art. 23. Le comité se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et d'un certain nombre de membres sans charge spéciale. Le nombre total des membres est un nombre impair supérieur à trois.

Art. 24. En cas d'absence du président, le vice-président en assure la fonction.

Art. 25. Les membres du comité élus par l'assemblée générale se répartissent entre eux les différentes charges.

Art. 26. La durée du mandat des administrateurs est de 2 ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 27. Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts. Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote. Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération, doivent s'abstenir de voter. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions dans lesquels sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises.

Art. 28. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association et ses biens, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son cho(...) plaider devant toute juridiction.

Chapitre V: Les moniteurs et la commission technique

Art. 29. Les moniteurs, les monitrices et les membres de la commission, technique sont nommés et révoqué par le conseil d'administration.

Les moniteurs(rices) sont chargés du bon déroulement des cours et sont responsables de l'esprit sportif des membres associés. Les moniteurs(rices) des sections compétitives font partie de la commission technique.

Art. 30. La commission technique se compose du président, du secrétaire et d'au moins deux membres. Au moins un membre de la commission technique doit être un membre du conseil d'administration. Le président de la commission technique est un(e) moniteur(rices) de l'association. Les membres peuvent ne pas être moniteur. La commission technique se réunit sur convocation de son président ou bien du conseil d'administration.

La commission technique se réunit sur convocation de son président ou bien du conseil d'administration.

Les membres de la commission technique répartissent entre eux les différentes charges.

Art. 31. Attributions de la commission technique. La commission technique est responsable de l'analyse et l'organisation des concours et autres manifestations et de l'entretien du matériel. Elle discute tous les problèmes techniques dans le sens le plus large et fit des propositions au comité administrateur quant aux mesures à prendre. Elle n'a aucun pouvoir décisif quant à la gestion de l'association. Elle est responsable de la formation de groupes

Le 27 novembre 1969 fut fondée l'ASC-section des sports féminins comme Section autonome de l'association sportive de Colmar-Berg.

Elle fut gérée par des statuts réglementaires approuvés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 mars 1971.

En 1972, l'association créa des sections masculines et adopta le nom de Société de Gymnastique «l'Alouette».

Elle resta gérée par les mêmes statuts jusqu'à l'assemblée générale du 24 avril 1984 où furent approuvés les statuts suivants.

Actuellement le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Présidente et Secrétaire:

Mme. Catherine BERENS-GUELFF, 4, Cité Morisacker, L-7735, Colmar-Berg

Vice-Présidente:

Mme. Maria BOURG-BOEVER, 19, rue Emanuel Servais, L-7565, Mersch

Trésorier:

Mme. Sandra WEBER-SCHARTZ, 2, rue du Faubourg, L-7720, Colmar-Berg

Membres:

Mme. Erna HERMANN, 8, rue Gr.D. Josephine Charlotte, L-7727, Colmar-Berg

Mr. Paul REDING, rue Belle-Vue, L-7716, Colmar-Berg

Mr. Luc HENDEL 28, rue de Bastogne, L-9154, Grosbous

Signatures.

Référence de publication: 2008093972/801139/130.

Enregistré à Diekirch, le 24 juillet 2008, réf. DSO-CS00416. - Reçu 551,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080107830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

SES Digital Distribution Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.167.

Suite à un acte notarié du 31 mars 2008 reçu par le notaire soussignée Maître Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 14 mai 2008 référence L080069197.05, la totalité des parts sociales de SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES Sarl a été transféré de SES SA à SES ASTRA SERVICES EUROPE SA de sorte que l'actionnaire unique de la société SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES Sarl, est désormais la société SES ASTRA SERVICES EUROPE SA (B 117.813).

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008093974/7241/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Banque Raiffeisen, Société Coopérative.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 46, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 20.128.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'Assemblée Générale Ordinaire, reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008, LAC/2008/18573, que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société coopérative "BANQUE RAIFFEISEN", ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 46, rue Charles Martel, a élu en qualité d'administrateurs sur la liste des candidats proposés par les titulaires des parts sociales de la catégorie A:

- Monsieur Guy SUTOR, cultivateur, né le 24 mai 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 1, Laang Gaarden,
 - Monsieur François ROSSLER, retraité, né le 31 août 1942 à Wiltz, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, maison 38,
 - Monsieur Albert HUBERTY, médecin vétérinaire, né le 19 février 1947 à Pétange, demeurant à L-3392 Roedgen, 15, rue de Luxembourg,
 - Madame Martine SCHAEFFER, notaire, née le 29 juin 1965 à Luxembourg, demeurant à L-8041 Bertrange, 205, rue des Romains,
 - Monsieur Joseph RAUCHS, cultivateur, né le 4 mai 1943 à Luxembourg, demeurant à L-5741 Filsdorf, 4, Kaabesbiert.
- Ont été élus d'office en qualité d'administrateurs sur la liste des candidats proposés par les titulaires des parts sociales de la catégorie B (étant donné qu'il y avait autant de candidats que de sièges à pourvoir sur cette liste):
- Monsieur Marion DIDIER, cultivateur, né le 27 janvier 1954 à Luxembourg, demeurant à L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich,
 - Monsieur Marc FISCH, agriculteur, né le 7 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-8525 Calmus, 17, Haapstrooss,
 - Monsieur Marco GAASCH, agriculteur, né le 13 août 1958 à Wiltz, demeurant à L-9678 Nothum, 47, rue du Cimetière,
 - Monsieur Léon MEYERS, retraité, né le 11 avril 1943 à Wiltz, demeurant à L-9640 Boulaide, 14, rue Romaine,
 - Monsieur Henri STRENG, vigneron, né le 8 novembre 1955 à Grevenmacher, demeurant à L-6743 Grevenmacher, 1, rue Kummert.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 18 des statuts.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008093975/227/37.

(080107873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.688.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1015 du 24 mai 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093871/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08669. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

BRE/Osnabrück I Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.672.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1049 du 30 mai 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093872/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08670. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.115.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1094 du 6 juin 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093873/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08671. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Intal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.762.

Constituée sous la dénomination de «INTAL INTERNATIONAL N.V.» avec siège social à Curaçao (Antilles Néerlandaises). Le siège social statutaire de la société a été transféré de Curaçao à Luxembourg, la société a adopté la nationalité luxembourgeoise et la forme d'une société anonyme avec effet au 29 décembre 1999, suivant acte dressé par M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial C no 642 du 8 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTAL INTERNATIONAL S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008093772/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07874. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Eurogroupe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.759.

Constituée par-devant M^e Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 décembre 1989, acte publié au Mémorial C no 204 du 20 juin 1990 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 23 septembre 1996, acte publié au Mémorial C no 641 du 11 décembre 1996. Le capital a été converti en Euros par acte sous seing privé le 13 décembre 2001 et dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 211 du 27 février 2003.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROGROUPE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008093773/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07873. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Finprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.353.

Constituée suivant acte reçu par M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2000, acte publié au Mémorial C no 381 du 26 mai 2000, modifiée par devant M^e Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 juin 2000, acte publié au Mémorial C no 803 du 3 novembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINPRINT S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008093774/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07872. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

TR & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.
R.C.S. Luxembourg B 140.205.

—
Conseil d'Administration du vendredi 23 mai 2008

PRESENTS:

Monsieur Jean-Louis TREMONG, Administrateur
Monsieur Jean-Jacques RAUCHS, Administrateur
Monsieur Joël THYS, Administrateur

Ordre du jour:

Nomination des administrateurs-délégués

Procès-verbal de séance

Le conseil prend la résolution suivante:

Monsieur Jean-Louis TREMONG est nommé administrateur-délégué;

Monsieur Jean-Jacques RAUCHS est nommé administrateur-délégué;

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008, LAC/2008/21806. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signatures

Les administrateurs

Référence de publication: 2008093973/7241/26.

(080107236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Unity Foundation, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg G 95.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2000

<i>ACTIF</i>	Val. brutes	Corr. valeur	2000	1999
A. CAPITAL SOUSCRIT NON-VERSE				
DONT APPELE N:				
N-1:				
B. FRAIS D'ETABLISSEMENT				
C. ACTIF IMMOBILISE				
I. Immobilisations incorporelles				
II. Immobilisations corporelles	25 000	1 041	23 959	
III. Immobilisations financières				
Total (C)	25 000	1 041	23 959	
D. ACTIF CIRCULANT				
I. Stock				
II. Créances				
1. Echéance inférieure à un an				
2. Echéance supérieure à un an				
III. Valeurs mobilières	2 789 792		2 789 792	2 789 792
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et encaisse	2 573 433		2 573 433	1 774 601
Total (D)	5 363 225		5 363 225	4 564 393
E. COMPTES DE REGULARISATION				
F. INSUFFISANCE DE L'EXERCICE				
TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E+F)			5 387 184	4 564 393
	<i>PASSIF</i>		2000	1999

A. CAPITAUX PROPRES		
Capitaux d'affectation	2 357 280	2 357 280
Excédents (+) / Insuffisances (-) reportés	2 193 391	1 077 261
Total (A)	4 550 671	3 434 541
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
C. DETTES		
1. Echéance inférieure à un an		13 722
2. Echéance supérieure à un an		
Total (C)		13 722
D. COMPTES DE REGULARISATION		
E. EXCEDENT DE L'EXERCICE	836 513	1 116 130
TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E)	5 387 184	4 564 393

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2000

	2000	1999
<i>CHARGES</i>		
1. Charges brutes	3 070 450	1 652 196
2. Frais de personnel		
a) salaires et traitements	213 232	205 049
b) charges sociales	86 329	55 248
- charges sociales hors pensions		
- ch. sociales couvrant les pensions		
3. Corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1 041	
b) sur éléments de l'actif circulant, dans la mesure où elles dépassent les corrections de valeur normales au sein de l'entreprise		
4. Autres charges d'exploitation		
5. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		
6. Intérêts et charges assimilées	61 797	5 103
7. Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires		
8. Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	836 513	1 116 130
9. Charges exceptionnelles		
10. Impôts sur le résultat exceptionnel		
11. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		
12. Excédent de l'exercice	836 513	1 116 130
Total	4 269 362	3 033 726
<i>PRODUITS</i>		
1. Produits bruts	4 060 237	2 771 058
2. Produits provenant de participations		
- hors entreprises liées		
- sur entreprises liées		
3. Produits provenant d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		
- hors entreprises liées		
- sur entreprises liées		
4. Autres intérêts et produits assimilés	209 125	262 668
5. Insuffisance provenant des activités ordinaires après impôts		
6. Produits exceptionnels		
7. Insuffisance de l'exercice		
Total	4 269 362	3 033 726

DETAIL DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2000

	2000	1999
A) BILAN		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Mat. Informatique	25 000	0
-amortissement	(1 041)	0

Total	23 959	0
VALEURS MOBILIERES		
Valeurs mobilières BIL Bonds/USD Medium Dist.	2 789 792	2 789 792
Total	2 789 792	2 789 792
AVOIR EN BANQUE. CCP ET CAISSE		
BIL 8-103/0975/000	226 167	130 433
BIL 8-103/0975/550	191 484	101 992
BIL 8-103/0975/099	1 857 407	117 703
BIL 8-103/0975/559	213 761	1 164 115
CCP 132683-84	75 240	2 324
BIL 8-103/0975/700 euro	3 604	253 700
Caisse	5 770	4 334
Total	2 573 433	1 774 601
INSUFFISANCE DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL ACTIF	5 387 184	4 564 393
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'affectation	2 357 280	2 357 280
Excédents reportés	2 193 391	1 077 261
Total	4 550 671	3 434 541
DETTES		
Compte courant CCSS	0	2 837
PTT	0	10 885
Total	0	13 722
EXCEDENT DE L'EXERCICE	836 513	1 116 130
TOTAL PASSIF	5 387 184	4 564 393

B) COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CHARGES BRUTES		
Projet Marshall Islands	548 489	0
Projet Rural university project	709 920	0
Projet Guyane I	163 860	0
Fundaec project	0	1 149 148
Projet Indonesia child education	1 455 532	186 550
Loyer	96 000	96 000
Chauffage	12 000	0
Telephone	14 785	0
Frais postaux	27 346	72 476
Honoraires notaire	0	30 194
Honoraires comptabilité	0	0
Frais administratifs	0	4 331
Fourniture de bureau	37 318	109 949
Cotisation cercle O.N.G.D	5 200	3 548
Total	3 070 450	1 652 196
FRAIS DE PERSONNEL		
Traitements bruts	213 232	205 049
Charges sociales	86 329	55 248
Total	299 561	260 297
CORRECTIONS DE VALEUR		
Correction de valeur sur mat. Informatique	1 041	0
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
Pertes de change	60 641	0
Frais bancaires	0	4 513
Intérêts débiteurs	1 156	590
Total	61 797	5 103
EXCEDENT DE L'EXERCICE	836 513	1 116 130

TOTAL CHARGES	4 269 362	3 033 726
PRODUITS BRUTS		
Subsides, dons	4 060 237	2 771 058
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
Intérêts créditeurs	209 125	262 668
INSUFFISANCE DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL PRODUITS	4 269 362	3 033 726

Référence de publication: 2008093978/592/149.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00722. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Unity Foundation, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg G 95.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 1998

Détail des comptes annuels au 31 décembre 1998

A) BILAN		1998
VALEURS MOBILIERES		
Valeurs mobilières BIL 6% 97-99	2.772.316	
Correction de valeur sur obligation	(75.076)	
	2.697.240	
Intérêt courus sur obligation	140.556	
Total valeurs mobilières	2.837.796	
AVOIR EN BANQUE, CCP ET CAISSE		
BIL 8-103/0975	8.118	
BIL 8-103/0975/300	226.153	
BIL 8-103/0975/550	61.633	
BIL 8-103/0975/099	300.573	
BIL 8-103/0975/559	13.223	
CCP 132683-84	52.211	
Caisse	314	
	662.225	
INSUFFISANCE DE L'EXERCICE	1.350.942	
TOTAL ACTIF	4.850.963	
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'affectation	2.357.280	
Excédents reportés	2.489.145	
	4.846.425	
DETTES		
Compte courant CCSS	4.538	
TOTAL PASSIF	4.850.963	
B) COMPTE DE PROFITS ET PERTES		1998
CHARGES BRUTES		
Projets Pr. Raul pavon Mejia sch.	1.363.147	
Projet Rural university project	1.091.972	
Loyer	96.000	
Carburant	8.933	
Frais postaux	71.868	
Honoraires notaire	30.045	
Honoraires comptabilité	33.264	
Frais administratifs	6.140	
Fourniture de Bureau	125.957	

Cotisation cercle O.N.G.D	5.000
Frais de memorial	16.938
	<u>2.849.264</u>
FRAIS DE PERSONNEL	
Traitements bruts	212.940
Charges sociales	50.662
	<u>263.602</u>
CORRECTION DE VALEUR	
Correction de valeur sur valeur mobilière	75.076
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	
Frais bancaires	973
Intérêts débiteurs	2.862
	<u>3.835</u>
TOTAL CHARGES	3.191.777
PRODUITS BRUTS	
Subsides, dons	1.620.419
Revenu divers	34.000
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	
Intérêts créditeurs	45.860
Intérêts courus sur valeur mobilières	140.556
	<u>186.416</u>
INSUFFISANCE DE L'EXERCICE	1.350.942
TOTAL PRODUITS	3.191.777

Référence de publication: 2008093977/592/70.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00713. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Unity Foundation, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg G 95.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

<i>ACTIF</i>	Val. brutes	Corr. valeur	2002 EUR	2001 EUR
A. CAPITAL SOUSCRIT NON-VERSE DONT APPELE N:				
N-1:				
B. FRAIS D'ETABLISSEMENT				
C. ACTIF IMMOBILISE				
I. Immobilisations incorporelles				
II. Immobilisations corporelles	619,73	335,67	284,06	438,99
III. Immobilisations financières				
Total (C)	<u>619,73</u>	<u>335,67</u>	<u>284,06</u>	<u>438,99</u>
D. ACTIF CIRCULANT				
I. Stock				
II. Créances				
1. Echéance inférieure à un an				
2. Echéance supérieure à un an				
III. Voleurs mobilières				69.157,14
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et encaisse	<u>247.874,53</u>		<u>247.874,53</u>	<u>157.625,35</u>
Total (D)	<u>247.874,53</u>		<u>247.874,53</u>	<u>226.782,49</u>
E. COMPTES DE REGULARISATION				
F. INSUFFISANCE DE L'EXERCICE				
TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E+F)			<u>248.158,59</u>	<u>227.221,48</u>

PASSIF	2002 EUR	2001 EUR
A. CAPITAUX PROPRES		
Capitaux d'affectation	58.435,44	58.435,44
Excédents (+) / Insuffisances (-) reportés	167.171,67	75.109,35
Total (A)	225.607,11	133.544,79
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
C. DETTES		
1. Echéance inférieure à un an	3.155,01	1.614,37
2. Echéance supérieure à un an		
Total (C)	3.155,01	1.614,37
D. COMPTES DE REGULARISATION		
E. EXCEDENT DE L'EXERCICE	19.396,47	92.062,32
TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E)	248.158,59	227.221,48

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2002

CHARGES	2002 EUR	2001 EUR	PRODUITS	2002 EUR	2001 EUR
1. Charges brutes	324.981,13	246.681,68	1. Produits bruts	338.286,53	339.214,38
2. Frais de personnel			2. Produits provenant de participations		
a) salaires et traitements	7.095,55	6.032,84	- hors entreprises liées		
b) charges sociales	2.903,02	1.509,57	- sur entreprises liées		
- charges sociales hors pensions			3. Produits provenant d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		
- ch. sociales couvrant les pensions			- hors entreprises liées		
3. Corrections de valeur			- sur entreprises liées		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	154,93	154,93	4. Autres intérêts et produits assimilés	19.123,73	8.056,39
b) sur éléments de l'actif circulant, dans la mesure où elles dépassent les corrections de valeur normales au sein de l'entreprise			5. Insuffisance provenant des activités ordinaires après impôts		
4. Autres charges d'exploitation			6. Produits exceptionnels		
5. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant			7. Insuffisance de l'exercice		
6. Intérêts et charges assimilées	2.879,16	829,43			
7. Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires					
8. Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	19.396,47	92.062,32			
9. Charges exceptionnelles					
10. Impôts sur le résultat exceptionnel					
11. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus					
12. Excédent de l'exercice	19.396,47	92.062,32			
Total	357.410,26	347.270,77	Total	357.410,26	347.270,77

DETAIL DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2002

A) BILAN	2002 EUR	2001 EUR
-----------------	---------------------	---------------------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	619,73	619,73
Mat. Informatique	(335,67)	(180,74)
- amortissement	284,06	438,99
Total		
VALEURS MOBILIERES		
Valeurs mobilières BIL Bonds/USD Medium Dist.	-	69.157,14
Total		69.157,14
AVOIR EN BANQUE. CCP ET CAISSE		
BIL 8-103/0975/000	15.229,78	1.571,97
BIL 8-103/0975/550	183,85	-
BIL 8-103/0975/099	134.924,53	147.750,56
BIL 8-103/0975/559	16.248,01	7.768,75
CCP 132683-84	451,14	195,51
BIL 8-103/0975/700 EUR	-	338,56
BIL 8-103/0975/736 USD (Dépôt terme)	80.731,76	-
Caisse	105,45	-
Total	247.874,53	157.625,35
INSUFFISANCE DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL ACTIF	248.158,59	227.221,48
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'affectation	58.435,44	58.435,44
Excédents reportés	167.171,67	75.109,35
Total	225.607,11	133.544,79
DETTES		
Compte courant CCSS	355,01	-
Dettes envers M. Schoos	-	622,80
W&B	2.800,00	991,57
Total	3.155,01	1.614,37
EXCEDENT DE L'EXERCICE	19.396,47	92.062,32
TOTAL PASSIF	248.158,59	227.221,48
B) COMPTE DE PROFITS ET PERTES		
CHARGES BRUTES		
Projet Marshall Islands	-	29.879,99
Projet Indonésie II	93.140,00	43.179,95
Projet Mali	73.905,00	-
Fundaec projet (Colombie)	26.000,00	11.062,60
Projet Indonésie I	30.100,00	10.020,00
ADCAM	-	105.783,90
Tanzania	89.000,00	41.246,15
Loyer	2.793,24	2.379,78
Telephone	1.001,97	450,99
Frais postaux	-	515,41
Frais de déplacement	427,01	-
Achats de services	1.742,04	-
Honoraires de révision	2.800,00	991,57
Frais administratifs	1.046,00	-
Fourniture de bureau	2.312,24	1.151,01
Cotisation cercle O.N.G.D.	713,63	20,33
Total	324.981,13	246.681,68
FRAIS DE PERSONNEL		
Traitements nets	7.095,55	6.032,84
Charges sociales patronales et salariales	2.903,02	1.509,57
Total	9.998,57	7.542,41
CORRECTIONS DE VALEUR		

Correction de valeur sur mat. Informatique	154,93	154,93
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
Pertes de change	2.274,29	711,18
Frais bancaires	604,87	-
Intérêts débiteurs	-	118,25
Total	2.879,16	829,43
EXCEDENT DE L'EXERCICE	19.396,47	92.062,32
TOTAL CHARGES	357.410,26	347.270,77
PRODUITS BRUTS		
Subsides, dons	338.286,53	339.214,38
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
Intérêts créditeurs	2.527,37	7.715,69
Dividendes Dexia Bonds	5.021,74	-
Gain de change	-	340,70
Plus-Value Valeurs Mobilières	11.574,62	-
	19.123,73	8.056,39
INSUFFISANCE DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL PRODUITS	357.410,26	347.270,77

Référence de publication: 2008093979/592/166.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00732. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Unity Foundation, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg G 95.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2001

<i>ACTIF</i>	Val.brutes	Corr.valeur	2001	2000
A CAPITAL SOUSCRIT NON-VERSE				
DONT APPELE N:				
N-1:				
B. FRAIS D'ETABLISSEMENT				
C. ACTIF IMMOBILISE				
I. Immobilisations incorporelles				
II. Immobilisations corporelles	619,73	180,74	438,99	593,92
III. Immobilisations financières				
Total (C)	619,73	180,74	438,99	593,92
D. ACTIF CIRCULANT				
I. Stock				
II. Créances				
1. Echéance inférieure à un an				
2. Echéance supérieure à un an				
III. Valeurs mobilières	69 157,14		69 157,14	69 157,14
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et encaisse	157 625,35		157 625,35	63 793,73
Total (D)	226 782,49		226 782,49	132 950,87
E. COMPTES DE REGULARISATION				
F. INSUFFISANCE DE L'EXERCICE				
TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E+F)			227 221,48	133 544,79
	<i>PASSIF</i>		2001	2000
A CAPITAUX PROPRES				
Capitaux d'affectation			58 435,44	58 435,44
Excédents (+) / Insuffisances (-) reportés			75 109,35	54 372,74
Total (A)			133 544,79	112 808,18

B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

C. DETTES

1. Echéance inférieure à un an	1 614,37	
2. Echéance supérieure à un an		
Total (C)	1 614,37	

D. COMPTES DE REGULARISATION

E. EXCEDENT DE L'EXERCICE	92 062,32	20 736,61
TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E)	227 221,48	133 544,79

COMPTES DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2001

	2001	2000
	€	€
<i>CHARGES</i>		
1. Charges brutes	246 681,68	76 114,47
2. Frais de personnel		
a) salaires et traitements	6 032,84	5 285,88
b) charges sociales	1 509,57	2 140,04
- charges sociales hors pensions		
- ch. sociales couvrant les pensions		
3. Corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	154,93	25,81
b) sur éléments de l'actif circulant, dans la mesure où elles dépassent les corrections de valeur normales au sein de l'entreprise		
4. Autres charges d'exploitation		
5. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		
6. Intérêts et charges assimilées	829,43	1 531,91
7. Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires		
8. Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	92 062,32	20 736,61
9. Charges exceptionnelles		
10. Impôts sur le résultat exceptionnel		
11. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		
12. Excédent de l'exercice	92 062,32	20 736,61
Total	347 270,77	105 834,72
<i>PRODUITS</i>		
	2001	2000
	€	€
1. Produits bruts	339 214,38	100 650,65
2. Produits provenant de participations		
- hors entreprises liées		
- sur entreprises liées		
3. Produits provenant d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		
- hors entreprises liées		
- sur entreprises liées		
4. Autres intérêts et produits assimilés	8 056,39	5 184,07
5. Insuffisance provenant des activités ordinaires après impôts		
6. Produits exceptionnels		
7. Insuffisance de l'exercice		
Total	347 270,77	105 834,72

DETAIL DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2001

	2001	2000
	€	€
A) BILAN		
IMMOBLISATIONS CORPORELLES		
Mat. Informatique	619,73	619,73
-amortissement	(180,74)	(25,81)
Total	438,99	593,92

VALEURS MOBILIERES		
Valeurs mobilières BIL Bonds/USD Medium Dist.	69 157,14	69 157,14
Total	69 157,14	69 157,14
AVOIR EN BANQUE. CCP ET CAISSE		
BIL 8-103/0975/000	1 571,97	5 606,53
BIL 8-103/0975/550	0,00	4 746,76
BIL 8-103/0975/099	147 750,56	46 043,92
BIL 8-103/0975/559	7 768,75	5 299,00
CCP 132683-84	195,51	1 865,15
BIL 8-103/0975/700 euro	338,56	89,34
Caisse	0,00	143,03
Total	157 625,35	63 793,73
INSUFFISANCE DE L'EXERCICE	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	227 221,48	133 544,79
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'affectation	58 435,44	58 435,44
Excédents reportés	75 109,35	54 372,74
Total	133 544,79	112 808,18
DETTES		
Compte courant CCSS	0,00	0,00
Dettes envers M. Schoos	622,80	0,00
W&B	991,57	0,00
Total	1 614,37	0,00
EXCEDENT DE L'EXERCICE	92 062,32	20 736,61
TOTAL PASSIF	227 221,48	133 544,79

B) COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CHARGES BRUTES		
Projet Marshall Islands	29 879,99	13 596,69
Projet Rural University (Indonesie)	43 179,95	17 598,46
Projet Guyane I	0,00	4 061,98
Fundaec project (Colombie)	11 062,60	0,00
Projet Child Education (Indonesie)	10 020,00	36 081,70
ADCAM	105 783,90	0,00
Tanzania	41 246,15	0,00
Loyer	2 379,78	2 379,78
Chauffage	0,00	297,47
Telephone	450,99	366,51
Frais postaux	515,41	677,89
Honoraires notaire	0,00	0,00
Honoraires comptabilité	991,57	0,00
Frais administratifs	0,00	0,00
Fourniture de bureau	1 151,01	925,09
Cotisation cercle O.N.G.D	20,33	128,90
Total	246 681,68	76 114,47
FRAIS DE PERSONNEL		
Traitements nets	6 032,84	5 285,88
Charges sociales patronales et salariales	1 509,57	2 140,04
Total	7 542,41	7 425,92
CORRECTIONS DE VALEUR		
Correction de valeur sur mat. Informatique	154,93	25,81
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
Pertes de change	711,18	1 503,25
Frais bancaires	0,00	0,00
Intérêts débiteurs	118,25	28,66

Total	829,43	1 531,91
EXCEDENT DE L'EXERCICE	92 062,32	20 736,61
TOTAL CHARGES	347 270,77	105 834,72
PRODUITS BRUTS		
Subsides, dons	339 214,38	100 650,65
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
Intérêts créditeurs	7 715,69	5 184,07
Gain de change	340,70	0,00
	8 056,39	5 184,07
INSUFFISANCE DE L'EXERCICE	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS	347 270,77	105 834,72

Référence de publication: 2008093980/592/156.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00727. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Unity Foundation, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg G 95.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2003

Détail des comptes annuels au 31 décembre 2003

	2003	2002
	EUR	EUR
A) BILAN		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Mat. Informatique	619,73	619,73
- amortissement	(490,60)	(335,67)
Total	129,13	284,06
AVOIR EN BANQUE, CCP ET CAISSE		
BIL 8-103/0975/000	34.143,24	15.229,78
BIL 8-103/0975/550	328,46	183,85
BIL 8-103/0975/099	218.068,50	134.924,53
BIL 8-103/0975/559	63.954,09	16.248,01
CCP 132683-84	1.253,33	451,14
BIL 8-103/0975/700EUR	-	-
BIL 8-103/0975,736 USD (Dépôt terme)	-	80.731,76
Caisse	241,40	105,45
Total	317.989,02	247.874,53
INSUFFISANCE DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL ACTIF	318.118,15	248.158,59
	2003	2002
	EUR	EUR
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'affectation	58.435,44	58.435,44
Excédents reportés	186,568,14	167.171,67
Total	245.003,58	225.607,11
DETTES		
Compte courant CCSS	458,66	355,01
W&B	2.800,00	2.800,00
Total	3.258,66	3.155,01
EXCEDENT DE L'EXERCICE	69.855,91	19.396,47
TOTAL PASSIF	318.118,15	248.158,59

	2003	2002
	EUR	EUR
B) COMPTE DE PROFITS ET PERTES		
CHARGES BRUTES		
Projet Indonésie II	73.193,00	93.140,00
Projet Mali	49.635,00	73.905,00
Fundaec projet (Colombie)	-	26.000,00
Projet Indonésie I	25.584,00	30.100,00
ADCAM Brésil	5.298,00	-
Tanzania	14.402,11	89.000,00
Loyer	3.001,30	2.793,24
Telephone	1.334,23	1.001,97
Frais postaux	-	-
Frais de déplacement	2.236,30	427,01
Achats de services	-	1.742,04
Honoraires de révision	2.800,00	2.800,00
Frais administratifs	1.303,52	1.046,00
Fourniture de bureau	2.224,66	2.312,24
Cotisation cercle O.N.G.D.	2.321,00	713,63
Total	<u>183.333,12</u>	<u>324.981,13</u>
FRAIS DE PERSONNEL		
Traitements nets	7.741,96	7.095,55
Charges sociales patronales et salariales	2.193,55	2.903,02
Total	<u>9.935,51</u>	<u>9.998,57</u>
CORRECTIONS DE VALEUR		
Correction de valeur sur mat. Informatique	154,93	154,93
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
Pertes de change	19.575,40	2.274,29
Frais bancaires	291,11	604,87
Total	<u>19.866,51</u>	<u>2.879,16</u>
EXCEDENT DE L'EXERCICE	<u>69.855,91</u>	<u>19.396,47</u>
TOTAL CHARGES	<u>283.145,98</u>	<u>357.410,26</u>
	2003	2002
	EUR	EUR
PRODUITS BRUTS		
Subsides, dons	280.190,40	338.286,53
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
Intérêts créditeurs	2.131,58	2.527,37
Dividendes Dexia Bonds	824,00	5.021,74
Plus-Value Valeurs Mobilières	-	11.574,62
.	<u>2.955,58</u>	<u>19.123,73</u>
INSUFFISANCE DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL PRODUITS	<u>283.145,98</u>	<u>357.410,26</u>

Référence de publication: 2008093981/592/85.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00735. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Work & Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.731.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093945/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08863. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Unity Foundation, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg G 95.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

ACTIF

	Val. brutes	Corr. valeur	2004 EUR	2003 EUR
A. CAPITAL SOUSCRIT NON-VERSE				
DONT APPELE N:				
N-1:				
B. FRAIS D'ETABLISSEMENT				
C. ACTIF IMMOBILISE				
I. Immobilisations incorporelles				
II. Immobilisations corporelles	619,73	619,73		129,13
III. Immobilisations financières				
Total (C)	619,73	619,73		129,13
D. ACTIF CIRCULANT				
I. Stock				
II. Créances				
1. Echéance inférieure à un an				
2. Echéance supérieure à un an				
III. Valeurs mobilières				
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et encaisse	151 879,75		151 879,75	317 989,02
Total (D)	151 879,75		151 879,75	317 989,02
E. COMPTES DE REGULARISATION				
F. DEFICIT DE L'EXERCICE			166 517,93	
TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E+F)			318 397,68	318 118,15

PASSIF

	2004 EUR	2003 EUR
A. CAPITAUX PROPRES		
Capitaux d'affectation	58 435,44	58 435,44
Excédents (+) / Insuffisances (-) reportés	256 424,05	186 568,14
Total (A)	314 859,49	245 003,58
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
C. DETTES		
1. Echéance inférieure à un an		
2. Echéance supérieure à un an		
Total (C)	3 538,19	3 258,66
D. COMPTES DE REGULARISATION		
E. EXCEDENT DE L'EXERCICE		69 855,91
TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E)	318 397,68	318 118,15

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2004

CHARGES

	2004	2003
	EUR	EUR
1. Charges brutes	281 905,22	183 333,12
2. Frais de personnel		
a) salaires et traitements	8 133,90	7 741,96
b) charges sociales	2 031,63	2 193,55
3. Corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	129,13	154,93
b) sur éléments de l'actif circulant, dans la mesure où elles dépassent les corrections de valeur normales au sein de l'entreprise		
4. Autres charges d'exploitation		
5. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		
6. Intérêts et charges assimilées	5 764,62	19 866,51
7. Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires		
8. Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		69 855,91
9. Charges exceptionnelles		
10. Impôts sur le résultat exceptionnel		
11. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		
12. Excédent de l'exercice		69 855,91
Total	297 964,50	283 145,98

PRODUITS

	2004	2003
	EUR	EUR
1. Produits bruts	130 124,09	280 190,40
2. Produits provenant de participations		
- hors entreprises liées		
- sur entreprises liées		
3. Produits provenant d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		
- hors entreprises liées		
- sur entreprises liées		
4. Autres intérêts et produits assimilés	1 322,48	2 955,58
5. Insuffisance provenant des activités ordinaires après impôts	166 517,93	
6. Produits exceptionnels		
7. Déficit de l'exercice	166 517,93	
Total	297 964,50	283 145,98

Détail des comptes annuels au 31 décembre 2004

	2004	2003
	EUR	EUR
A) BILAN		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Mat. Informatique	619,73	619,73
-amortissement	(619,73)	(490,60)
Total	0,00	129,13
AVOIR EN BANQUE, CCP ET CAISSE		
BIL 8-103/0975/000	8 902,94	34 143,24
BIL 8-103/0975/550	287,99	328,46
BIL 8-103/0975/099	80 870,66	218 068,50
BIL 8-103/0975/559	61 242,95	63 954,09
CCP 132683-84	531,44	1 253,33
BIL 8-103/0975/700 EUR	0,00	0,00
BIL 8-103/0975/736 USD (Dépôt terme)	0,00	0,00
Caisse	43,77	241,40
Total	151 879,75	317 989,02

DEFICIT DE L'EXERCICE	166 517,93	
TOTAL ACTIF	318 397,68	318 118,15
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'affectation	58 435,44	58 435,44
Excédents reportés	256 424,05	186 568,14
Total	314 859,49	245 003,58
DETTES		
Compte courant CCSS	178,19	458,66
W&B	3 360,00	2 800,00
Total	3 538,19	3 258,66
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00	69 855,91
TOTAL PASSIF	318 397,68	318 118,15
B) COMPTE DE PROFITS ET PERTES		
CHARGES BRUTES		
Projet Indonésie II	60 000,00	73 193,00
Projet Mali	160 000,00	49 635,00
Fundaec projet (Colombie)	10 984,00	0,00
Projet Indonésie I	24 882,52	25 584,00
Projet Equateur	15 476,00	0,00
ADCAM Brésil	0,00	5 298,00
Tanzania	0,00	14 402,11
Loyer	3 000,00	3 001,30
Telephone	2 031,25	1 334,23
Photocopies et Photos	76,80	0,00
Frais de déplacement	0,00	2 236,30
Honoraires de révision	3 360,00	2 800,00
Frais administratifs	1 287,03	1 303,52
Fourniture de bureau	0,00	2 224,66
Cotisation cercle O.N.G.D.	807,62	2 321,00
Total	281 905,22	183 333,12
FRAIS DE PERSONNEL		
Traitements nets	8 133,90	7 741,96
Charges sociales patronales et salariales	2 031,63	2 193,55
Total	10 165,53	9 935,51
CORRECTIONS DE VALEUR		
Correction de valeur sur mat. Informatique	129,13	154,93
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
Pertes de change	5 264,68	19 575,40
Frais bancaires	499,94	291,11
Total	5 764,62	19 866,51
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00	69 855,91
TOTAL CHARGES	297 964,50	283 145,98
PRODUITS BRUTS		
Subsides, dons	130 124,09	280 190,40
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
Intérêts créditeurs	1 322,48	2 131,58
Dividendes Dexia Bonds	0,00	824,00
Plus-Value Valeurs Mobilières	-	0,00
	1 322,48	2 955,58
DEFICIT DE L'EXERCICE	166 517,93	

TOTAL PRODUITS 297 964,50 283 145,98

Référence de publication: 2008093982/592/156.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00738. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Paribus Fund Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.960.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 23. Juli 2008.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Für Maître Jean SECKLER

Notar

Auf Grund von Beauftragung

Monique GOERES

Référence de publication: 2008094016/231/16.

(080107697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Archibault, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 136.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008094017/231/15.

(080107682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Triagoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.803.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 juin 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 juillet 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008094027/219/13.

(080107210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

PB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.404.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008093944/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08810. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

North Health Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.762.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008094028/212/12.

(080107182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Cadent Energy Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 140.015.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008094029/212/12.

(080107169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Altran Consulting & Information Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 65.438.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008094030/272/12.

(080107151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Vitrierie de Mersch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7541 Mersch, 4, Impasse Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 46.807.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laubach-Johann Kerstin

Le gérant

Référence de publication: 2008094032/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2008, réf. DSO-CS00358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080107579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Centre de Remorquage & Locations Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.783.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008094033/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 16 juillet 2008, réf. DSO-CS00310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080107584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Eurolux Computers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 15A, rue de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.024.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cay-Holger Stoll

Le gérant

Référence de publication: 2008094034/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 16 juillet 2008, réf. DSO-CS00309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080107586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Lavalle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.288.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008093943/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08804. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Luxstream II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.321.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1391 du 25 septembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Henri HEL-LINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 1389 du 7 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXSTREAM II SA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008093769/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07877. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Zopal, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.431.

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ZOPAL», dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.431.

Constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, susmentionnée, le 26 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1672 du 8 juillet 2008, Recueil Spécial des sociétés et associations.

L'assemblée est ouverte à 15.20 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Benoît de BIEN, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte,

Qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadja SCHICKES, employée privée, demeurant à Lullange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. le transfert du siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités vers L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

2. la ratification de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2008 ayant eu pour ordre du jour la démission de l'administrateur unique actuel, la nomination de nouveaux administrateurs, la démission du commissaire actuel et la nomination d'un nouveau commissaire.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités, à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er})** . Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire actuel, la société «DUNE Expertises» Sàrl avec effet le 9 juillet 2008 et nomme, avec effet le 9 juillet 2008, pour une période de six années, Monsieur Henri VANHERBERGHEN, né à Uccle le 15 mai 1941 demeurant à B-1180 Uccle/Bruxelles en tant que commissaire.

L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur actuel, la société «Seren» Sàrl avec effet le 9 juillet 2008 et lui donne décharge et nomme Messieurs Francis Nicholas HOOGEWERF, né à Minehead, le 12 février 1941, demeurant à L-8293 Keispelt, 5, rue d'Asembourg, Richard TURNER, né à South Africa, le 10 décembre 1939, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen et Michael CHAMIER, né à Kuala Lumpur, le 04 février 1941, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19 rue Aldringen en tant qu'administrateurs et ratifie l'ensemble des actes et résolutions pris par le conseil d'administration depuis l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- €.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: De Bien, Schickes, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 juillet 2008. Relation: Wil/2008/654. - Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 juillet 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008094261/2724/60.

(080108752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Mandeur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 85.377.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "MANDEIR S.à r.l.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560 A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.377, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 616 du 19 avril 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 749 du 16 mai 2002,

ayant un capital fixé à trente et un mille deux cent quarante-cinq euros (31.245,- EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre anticipativement et de mettre en liquidation la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux gérants.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société à responsabilité limitée "INTERCLEAR S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.379, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants de la Société à savoir Messieurs André BEIER, Roger BONAVENTURE et Henri SERVAIS pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2008, Relation GRE/2008/2780. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008094262/231/68.

(080108767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Lux-Lux-Lux Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 56.896.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/07/2008.

Référence de publication: 2008094204/5212/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03111. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Invest News S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6852 Manternach, 15, Cité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 26.220.

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Nicole DEHERT, sans état, épouse de Monsieur Christian FERETTE, née Namur, (Belgique), le 27 septembre 1946, demeurant à B-5000 Namur, 37, rue Eugène Thibaut.

2) Monsieur Dimitri FERETTE, employé, né à Namur, (Belgique), le 7 novembre 1982, demeurant à B-5000 Namur, 37, rue Eugène Thibaut.

3) Monsieur Jonathan FERETTE, employé, né à Namur, (Belgique), le 20 mars 1986, demeurant à B-5000 Namur, 37, rue Eugène Thibaut.

Les comparants sub 2) et 3) sont ici représentés par Madame Nicole DEHERT, préqualifiée, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "INVEST NEWS s.à r.l.", (ci-après la "Société"), avec siège social à Manternach, 15, Cité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 26220, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1987, publié au Mémorial C numéro 306 du 30 octobre 1987,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Paul HENCKS en date du 15 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 232 du 12 juillet 1990,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des 100 parts sociales représentatives du capital social;
- de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR;
- d'augmenter le capital social à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR, sans création de parts sociales nouvelles, le montant de 105,32 EUR étant versé en numéraire par les associés au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;
- de remplacer les 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de cessions de parts sociales sous seing privé, approuvées conformément aux articles 7 et 8 des statuts et considérées comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, que les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont dorénavant détenues comme suit:

- a) Madame Nicole DEHERT, préqualifiée, cent (100) parts sociales en usufruit;
- b) Monsieur Dimitri FERETTE, préqualifié, cinquante (50) parts sociales en nue-propriété; et
- c) Monsieur Jonathan FERETTE, préqualifié, cinquante (50) parts sociales en nue-propriété.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la gestion de son patrimoine propre.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Quatrième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société comme suit:

Titre I.- Raison sociale - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "INVEST NEWS s.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la gestion de son patrimoine propre.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Manternach, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La titularité de chaque part sociale représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sociale sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sociale sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la Société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des parts sociales sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des associés:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit",
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention "nue-proprété".

L'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire à l'égard de la Société notamment pour toutes les décisions collectives, ordinaires et extraordinaires.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et que le capital soit réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les droits de vote appartiendront à l'usufruitier.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les droits de vote appartiendront à l'usufruitier.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission Monsieur Christian FERETTE de sa fonction de gérant et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Dimitri FERETTE, employé, né à Namur, (Belgique), le 7 novembre 1982, demeurant à B-5000 Namur, 37, rue Eugène Thibaut, à la fonction de gérant, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEHERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2008, Relation GRE/2008/2802. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008094257/231/192.

(080108717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Boom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.019.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège social en date du 24 juin 2008

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- de transférer le siège social de la société du 165A, route de Longwy L-4751 Pétange au 62, route de Luxembourg L-4760 Pétange,

- d'accepter la démission de M. BOSSIS Michel demeurant à 24, rue de Luxembourg L-4220 ESCH-SUR-ALZETTE en tant qu'administrateur,

- d'accepter la nomination de M. WIAME John demeurant à 11 c, Lower Dorset Street / Dublin 1 IRLANDE en tant que nouvel administrateur.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée, signé en nom de «BOOM S.A.»

Mme BOSSIS Sandra / Mr WIAME John

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008093472/5000/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.